



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UN CHANGEMENT D'USAGE

(Ce formulaire n'est pas le certificat)

IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE		
ADRESSE :	LOT :	MATRICULE :
<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> REQUÉRANT* (SI AUTRE QUE PROPRIÉTAIRE)	
NOM :	NOM :	
ADRESSE :	ADRESSE :	
TÉL. RÉSIDENCE :	TÉL. RÉSIDENCE :	
TÉL. TRAVAIL :	TÉL. TRAVAIL :	
TÉL. MOBILE :	TÉL. MOBILE :	
COURRIEL :	COURRIEL :	
*UNE PROCURATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE SI LE REQUÉRANT N'EST PAS PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE VISÉ		

DESCRIPTION DE L'USAGE PROJETÉ	
USAGE PROJETÉ	TYPE DE PROJET
<input type="checkbox"/> RÉSIDENTIEL	<input type="checkbox"/> CHANGEMENT D'USAGE
<input type="checkbox"/> COMMERCIAL	<input type="checkbox"/> USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE PRINCIPAL EXISTANT
<input type="checkbox"/> INDUSTRIEL	<input type="checkbox"/> AUTRES :
<input type="checkbox"/> INSTITUTIONNEL/ PUBLIC	
<input type="checkbox"/> AGRICOLE	
<input type="checkbox"/> MIXTE (COMMERCIAL / RÉSIDENTIEL)	
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET : <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
DATE DE DÉBUT D'EXERCICE DE L'USAGE :	

DOCUMENTS REQUIS

LA DEMANDE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

(ART. 55 DU RÈGLEMENT 333-2010)

- La liste des travaux nécessaires pour changer ou cesser l'usage actuel, incluant celles qui pourraient être nécessaires à l'extérieur du local visé par la demande;
- La démonstration que le nouvel usage rencontre les exigences applicables du règlement de construction en vigueur, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes;
- Les dimensions et la superficie du local dans lequel le nouvel usage sera exercé;
- Une copie du bail, le cas échéant;
- La raison sociale du nouvel occupant, le cas échéant.
- Lorsque le changement d'usage vise un terrain ou une partie de terrain inscrit sur la liste des terrains contaminés constituée par la Municipalité en application de l'article 31.68 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*, ou un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux identifié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou par la MRC de Roussillon, la demande de changement d'usage doit être accompagnée des plans et renseignements suivants :
 - 1° Une copie du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs démontrant que les exigences relatives aux usages visés et, s'il y a lieu, aux travaux de décontamination sont satisfaites ;
 - 2° Une copie de tout plan et document nécessaire pour démontrer l'intégration visuelle des travaux de remaniement des sols, le cas échéant.

SIGNATURE

Je déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du *Règlement de zonage et de PIIA* no. 340-2010, et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant. Je comprends que tout travaux de construction lié à cette demande peut être préalablement assujéti à la délivrance d'un autre certificat ou permis de construction séparé. Pour que le certificat d'autorisation de l'usage soit valide, la démonstration doit être faite par le requérant que le nouvel usage rencontre les exigences applicables du règlement de construction en vigueur, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes. Les dispositions d'un permis ou certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

SIGNATURE

DATE

N.B. La délivrance d'un certificat nécessite une analyse complète du projet par le. Cette analyse commence à partir du moment que la municipalité a en main tous les documents conformes à la réglementation municipale. Ainsi, plusieurs semaines peuvent être nécessaires avant l'émission d'un permis et il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux. Merci de votre collaboration.